



Fiche de prévention

06.04.2020

Mesures de prévention particulières pour les travaux de construction et la reprise de travaux de construction pendant la crise liée au coronavirus



Description

Ce document énumère les mesures de prévention à respecter avant de pouvoir poursuivre en toute sécurité les activités sur des chantiers de construction ou de pouvoir redémarrer durant la crise liée au coronavirus.

Les directives des pouvoirs publics et les dernières mises à jour dans celle de la Première ministre du 27 mars 2020 ont par ailleurs été prises en compte.

Nous renvoyons également à la fiche d'information Mesures contre la propagation du coronavirus sur les chantiers.



Mesures de prévention à respecter durant la crise du coronavirus

Travaux de construction	de	Eliminer les risques	Mesures organisationnelles et collectives	Mesures de protection individuelle
Tous <i>(ces mesures doivent être respectées pour tous les travaux ci-dessous)</i>		<ul style="list-style-type: none">• Rester à la maison en cas d'infection au coronavirus (que ce soit vous-même ou un membre de votre famille)• Rester à la maison en cas de symptômes d'infection au coronavirus• Rester à la maison en cas de fièvre d'un membre de la famille• Rester à la maison si la fonction le permet	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la règle de distanciation sociale: toujours rester à une distance minimale de 1,5 m les uns par rapport aux autres - en cas de transport, d'exécution de travaux, de moments de concertation et de pauses¹• Travailler au maximum avec des outils individuels• Ne prêter aucun outil qui vous appartient• Désinfecter les outils utilisés collectivement en cas de changement d'utilisateur• Ne pas échanger de téléphone / GSM• Travailler autant que possible dans de petites équipes fixes• Organiser autant que possible les concertations et réunions avec support digital et/ou téléphonique• Si ce n'est pas possible, organiser au maximum les concertations, réunions et pauses en plein air plutôt que dans la roulotte de chantier.	<ul style="list-style-type: none">• Respecter rigoureusement toutes les mesures au niveau de l'hygiène personnelle (ne pas se serrer la main, se laver régulièrement les mains, tousser / éternuer dans le coude, se toucher le visage le moins possible, ...)

¹ Seule une dérogation peut être admise dans le cadre de travaux de grande urgence, moyennant le respect de toutes les autres mesures de prévention hygiéniques



Travaux construction de	Elimer les risques	Mesures organisationnelles et collectives	Mesures de protection individuelle
		<ul style="list-style-type: none">• Organiser les moments de concertation, les réunions et pauses dans de plus petits groupes afin de pouvoir garantir la distanciation sociale• Nettoyer et désinfecter (chaque jour) les équipements sociaux et prévoir du savon liquide et des moyens de désinfection (et remplir régulièrement)• Prévoir des affiches avec des mesures de prévention	
Travaux de construction en plein air	<ul style="list-style-type: none">• Travailler seul	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la règle de la distanciation sociale: toujours rester à une distance minimale de 1,5 m les uns par rapport aux autres - en cas de transport, d'exécution de travaux, de moments de concertation et de pauses• Éviter de grandes concentrations dans la roulotte de chantier en répartissant les temps de repos	



Travaux de construction	de	Eliminer les risques	Mesures organisationnelles et collectives	Mesures de protection individuelle
Travaux de construction dans les bâtiments non-résidentiels et les habitations non-habités	<ul style="list-style-type: none">• Travailler seul	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la règle de la distanciation sociale: toujours rester à une distance minimale de 1,5 m les uns par rapport aux autres - en cas de transport, d'exécution de travaux, de moments de concertation et de pauses• Être également attentif à la règle de distanciation lorsque l'on pénètre dans des espaces• Prévoir une ventilation suffisante		
Travaux urgents et aux interventions d'urgence² dans les bâtiments habités (plombier, chauffagiste, ...)	<ul style="list-style-type: none">• Travailler seul	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la règle de la distanciation sociale: toujours rester à une distance minimale de 1,5 m les uns par rapport aux autres - en cas de transport, de moments de concertation et de pauses. Rester au maximum à une distance minimale de 1,5 m lors de l'exécution de travaux.• Être également attentif à la règle de distanciation lorsque l'on pénètre dans des espaces• Demander au préalable de prévoir une bonne ventilation• Demander au préalable de rendre l'installation bien accessible	<ul style="list-style-type: none">• Masque (FFP2/FFP3)• EPI supplémentaires en fonction des travaux (p.ex. gants à usage unique, lunettes, combinaison jetable, ...)	

² Pour les réparations en intérieur, l'urgence est une exigence stricte dans le cadre de la sécurité, du bien-être et de l'hygiène.



Travaux construction de	Eliminer les risques	Mesures organisationnelles et collectives	Mesures de protection individuelle
		<ul style="list-style-type: none">• Demander au préalable si des habitants ont des problèmes en rapport avec le coronavirus ou appartiennent à un groupe à risque• Veiller à ce que les habitants puissent respecter les règles de distanciation sociale• Éviter le contact avec des documents ou appareils au moment de la signature. Donner la préférence à la signature électronique postérieure des bons de commande et des ordres de travail.	<ul style="list-style-type: none">•
Redémarrer les activités après un arrêt d'un chantier		<ul style="list-style-type: none">• Consacrer une attention particulière à la désinfection des équipements sociaux, des outils, véhicules, portes, poignées, portiques, interrupteurs, ... AVANT la reprise des travaux• Pour des mesures supplémentaires, voir § 5. Points d'attention supplémentaires pour reprendre les travaux de construction en toute sécurité	



Travaux construction de	Elimer les risques	Mesures organisationnelles et collectives	Mesures de protection individuelle
Enlèvement de matériaux de construction chez le fournisseur	<ul style="list-style-type: none">• Transmettre les commandes par e-mail/téléphone	<ul style="list-style-type: none">• Enlever les marchandises à un endroit convenu au préalable• Le contact physique avec le magasinier n'est pas autorisé (conserver min. 1,5 m de distanciation sociale)• Les enlèvements B2B doivent être organisés de manière telle que les règles de distanciation sociale doivent pouvoir être respectées rigoureusement: (1 pers. admise par 10 m²)• Le travailleur du fournisseur signe le bon de livraison et le bon n'est pas remis lors de la livraison <p>De plus amples informations sur l'enlèvement de matériaux de construction</p>	
Livraison de matériaux de construction sur le chantier	<ul style="list-style-type: none">• Transmettre les commandes par e-mail/téléphone	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que les zones de chargement et de déchargement soient séparées des postes de travail• Selon les instructions de la FEMA, les travailleurs sur le chantier ne peuvent pas être en contact avec le camion ou la camionnette ou avec des éléments de celui-ci/celle-ci (grue, matériau, ...) <p>De plus amples informations sur la livraison de matériaux de construction</p>	



Travaux construction de	Eliminer les risques	Mesures organisationnelles et collectives	Mesures de protection individuelle
Livraison de béton prêt à l'emploi sur le chantier	<ul style="list-style-type: none">• Transmettre les commandes par e-mail/téléphone	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les travailleurs de l'entrepreneur peuvent manipuler la benne et les tuyaux, ... Pas le chauffeur du malaxeur (cfr. instructions FEDBETON)• Maintenir systématiquement une distance minimale de 1,5 m entre les chauffeurs de camion malaxeur, les opérateurs de pompe à béton et toute personne présente sur le chantier• Personne sur le chantier ne peut toucher le malaxeur et les équipements correspondants (goulotte, tuyaux, bidons avec adjuvants, robinet à eau, etc.)• Le travailleur du fournisseur signe le bon de livraison et le bon n'est pas laissé physiquement sur le chantier <p>Plus d'infos: Recommandations FEDBETON du 27/03/2020</p>	
		<p>Pour plus de mesures organisationnelles et collectives et d'affiches, consulter la fiche d'information Mesures contre la propagation du coronavirus sur les chantiers</p>	<p>Pour davantage de mesures de protection individuelle, consultez la fiche d'information Mesures contre la propagation du coronavirus sur les chantiers</p>



Check-list pour travailler en toute sécurité durant la crise du coronavirus

Équipements sociaux dans les entreprises ³ et sur les chantiers	OK ?
Y a-t-il des possibilités de se laver les mains: eau courante et savon ?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il du papier prévu pour s'essuyer les mains ?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des instructions expliquant comment se laver correctement les mains ?	<input type="checkbox"/>
La fréquence de nettoyage des toilettes et conteneurs sanitaires est-elle augmentée?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des directives des autorités fédérales concernant la distanciation sociale et l'hygiène?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des mesures prises dans la roulotte de chantier afin de manger à une distance suffisante les uns des autres (1,5m entre chaque travailleur, ne pas s'installer les uns en face des autres)?	<input type="checkbox"/>

Travailler avec des sous-traitants - tiers	OK ?
Les sous-traitants/tiers sont-ils informés des mesures prises?	<input type="checkbox"/>

Information et communication	OK?
Les externes et collègues sont-ils accueillis comme il se doit (ne pas se serrer la main, garder automatiquement une distance)?	<input type="checkbox"/>
Dispose-t-on d'un avis du service externe de prévention?	<input type="checkbox"/>
A-t-on donné aux travailleurs une formation en matière de prévention de contamination au COVID-19?	<input type="checkbox"/>
Est-on informé du mode de transmission (gouttelettes par la toux, éternuement mais également via des surfaces)?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un programme de nettoyage avec une attention particulière pour les tables à manger, tables de bureau, poignées, boutons, téléphones, imprimantes (tout ce qui peut être touché)?	<input type="checkbox"/>
A-t-on prévu de désinfecter le lieu de travail lorsqu'un travailleur quitte le lieu de travail pour cause de maladie?	<input type="checkbox"/>

Contrôle des travailleurs	OK?
Les travailleurs avec une toux sont-ils renvoyés à la maison?	<input type="checkbox"/>
Les travailleurs avec une augmentation de la température corporelle (déjà $\geq 37,3$ °C) sont-ils invités à prendre contact par téléphone avec leur médecin traitant?	<input type="checkbox"/>
Les travailleurs qui vivent avec des personnes malades sont-ils renvoyés à la maison?	<input type="checkbox"/>
Ces informations sont-elles également reprises sur des posters?	<input type="checkbox"/>
Le télétravail est-il maximisé pour les fonctions administratives?	<input type="checkbox"/>

Lieux de travail en entreprise ou sur chantier	OK?
Y a-t-il suffisamment de distance entre les personnes pour travailler ($> 1,5$ m)?	<input type="checkbox"/>
Les locaux sont-ils suffisamment ventilés/aérés?	<input type="checkbox"/>

³ Entreprise = bureau, atelier, entrepôt...



Lieux de travail en entreprise ou sur chantier	OK?
Des mesures ont-elles été prises pour éviter la contamination par les matériaux (nettoyage des pièces et équipements de travail utilisés par plusieurs travailleurs)?	<input type="checkbox"/>
Des contrôles journaliers sont-ils effectués pour vérifier si les règles sont suffisamment respectées?	<input type="checkbox"/>

Ascenseurs	OK?
Les ascenseurs sont-ils mis hors service ou existe-t-il un affichage pour limiter l'utilisation de ceux-ci (raison: la distanciation sociale ne peut pas être respectée dans un ascenseur)?	<input type="checkbox"/>

Roulotte de chantier / salles de réunion	OK?
La roulotte de chantier est-elle désinfectée chaque jour (tables, boutons de portes et autres éléments fréquemment utilisés)?	<input type="checkbox"/>
Les réunions non essentielles sont-elles annulées?	<input type="checkbox"/>
La durée des réunions essentielles est-elle limitée?	<input type="checkbox"/>
Le nombre de participants à la réunion est-il limité?	<input type="checkbox"/>
Le nombre de travailleurs de la construction occupés à manger dans la roulotte est-il limité?	<input type="checkbox"/>
L'espace est-il nettoyé et aéré après la réunion / pause déjeuner?	<input type="checkbox"/>

Véhicules de chantier et autres véhicules (nacelles, tombereaux, camionnette, ...)	OK?
Le transport collectif organisé vers le chantier est-il adapté (afin que les règles en matière de distanciation sociale dans les camionnettes puissent être respectées)?	<input type="checkbox"/>
Les véhicules sont-ils nettoyés et désinfectés chaque matin (poignée de porte) ainsi que lors de chaque changement de chauffeur (poignée de porte, volant, levier de vitesse, panneau de commande pour la radio, l'air conditionné, ...)?	<input type="checkbox"/>



Points d'attention pour reprendre les travaux de construction

Points d'attention concernant le coronavirus en cas de reprise	OK?
Les équipements sociaux ont-ils été désinfectés en profondeur?	<input type="checkbox"/>
Tout le matériel, tous les véhicules, ... ont-ils été désinfectés en profondeur?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des possibilités de se laver les mains: eau courante et savon ?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il du papier prévu pour s'essuyer les mains ?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des instructions expliquant comment se laver correctement les mains ?	<input type="checkbox"/>
La fréquence de nettoyage des toilettes et conteneurs sanitaires est-elle augmentée?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des directives des autorités fédérales concernant la distanciation sociale et l'hygiène?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des mesures prises dans la roulotte de chantier afin de manger à une distance suffisante les uns des autres (1,5 m entre chaque travailleur, ne pas s'installer les uns en face des autres)?	<input type="checkbox"/>
Des mesures ont-elles été prises pour organiser la distanciation sociale sur le lieu de travail?	<input type="checkbox"/>
A-t-on donné aux travailleurs une formation en matière de prévention de contamination au COVID-19?	<input type="checkbox"/>
Des mesures ont-elles été prises pour éviter la co-activité avec des sous-traitants?	<input type="checkbox"/>
Les mesures de prévention ont-elles également été affichées dans les équipements sociaux?	<input type="checkbox"/>

Points d'attention généraux en cas de reprise	OK?
La validité des attestations de contrôle a-t-elle été contrôlée (toutes les attestations de contrôle sont-elles encore valables, pas échues)?	<input type="checkbox"/>
La présence éventuelle de manquements sur les équipements de travail a-t-elle été contrôlée par une personne compétente?	<input type="checkbox"/>
La présence éventuelle de manquements sur les raccords électriques a-t-elle été contrôlée par une personne compétente?	<input type="checkbox"/>
Les équipements de protection collective, échafaudages ont-ils été contrôlés par une personne compétente?	<input type="checkbox"/>
La totalité du balisage du chantier et de la signalisation a-t-elle été contrôlée?	<input type="checkbox"/>
Une réunion de coordination a-t-elle été prévue entre tous les acteurs (sous-traitants et entrepreneurs tiers, coordinateur de sécurité et architecte le cas échéant) ?	<input type="checkbox"/>